

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
A MONTBENOIT – LE 04 MARS 2017**

---

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms G. CHEVENEMENT, M. FAIVRE, M. MAGNIN-FEYSOT, M. PUJOL et Mmes COURLET et BELOT qui sont excusés. Avec la participation de M. F. GRASSER : Trésorier de Pontarlier.

---

**I – PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

---

Les Comptes de Gestion qui ont été transmis par le Comptable sont en conformité avec les Comptes administratifs, Mme la Présidente rappelle qu'il convient de procéder au vote des Comptes administratifs et le cas échéant, de procéder aux Affectations de résultat

Le Compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice antérieur. Ainsi, M. Claude POURCHET en qualité de Vice-Président procède à la mise au vote des Comptes s'agissant de l'exercice 2016

| <b>B.A. Déchets – O.M.</b> |                | Dépenses     | Recettes     | Résultat            |
|----------------------------|----------------|--------------|--------------|---------------------|
| Exécut° 2016               | Fonctionnement | 570 724.53 € | 574 287.24 € | <b>+ 3 562.71 €</b> |

|                 |                | Dépenses | Recettes   | Résultat global    |
|-----------------|----------------|----------|------------|--------------------|
| Reports 2015    | Fonctionnement |          | 8 131.23 € | 11 693.94 €        |
| Reprise BP 2017 |                |          |            | <b>11 693.94 €</b> |

| <b>B.A. Assainissement</b> |                | Dépenses     | Recettes     | Résultat      |
|----------------------------|----------------|--------------|--------------|---------------|
| Exécut° 2016               | Fonctionnement | 350 462.03 € | 393 202.26 € | + 42 740.23 € |
|                            | Investissement | 128 846.90 € | 161 378.12 € | + 32 531.22 € |

|              |                | Dépenses    | Recettes     | Résultat global      |
|--------------|----------------|-------------|--------------|----------------------|
| Reports 2015 | Fonctionnement |             | 175 494.00 € | <b>+218 232.34 €</b> |
|              | Investissement | 42 738.34 € |              | <b>- 10 207.12 €</b> |

| <b>Budget principal</b> |                | Dépenses     | Recettes       | Résultat            |
|-------------------------|----------------|--------------|----------------|---------------------|
| Exécut° 2016            | Fonctionnement | 803 101.79 € | 711 152.92 €   | - 91 948.87 €       |
|                         | Investissement | 994 911.56 € | 1 098 052.98 € | <b>103 141.42 €</b> |

|              |                | Dépenses | Recettes     | Résultat global     |
|--------------|----------------|----------|--------------|---------------------|
| Reports 2015 | Fonctionnement |          | 283 226.44 € | <b>191 277.57 €</b> |
|              | Investissement |          | 565 598.33 € | <b>668 740.25 €</b> |

⇒ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les 3 Comptes Administratifs.

⇒ La concordance des Ecritures entre les Comptes de Gestion produits par le Comptable public et les Comptes produits par l'Ordonnateur est par ailleurs constatée.

## II – AFFECTATION DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

---

Pour poursuivre, Mme JOLIOT rappelle à l'Assemblée qu'il convient de statuer sur l'Affectation des Résultats de l'Exercice antérieur, une fois les Comptes administratifs votés, afin de pouvoir intégrer ces derniers aux Budgets primitifs dès leur vote.

Cette procédure vise à combler les besoins d'investissement à partir des seuls résultats de fonctionnement de l'Exercice

### **❏ Budget-Annexe Déchets & O.M.**

Il n'y a pas lieu procéder à Affectation du Résultat, faute de Section de Fonctionnement.

### **❏ Budget-Annexe Assainissement**

**Contrairement à ce qui a pu être mentionner dans le Document préparatoire**

Il y a lieu de procéder à Affectation du résultat d'Exploitation 2016, comme suit :

Affectation complémentaire en réserve au C/ 1068 – RI : 10 207.12 €

Résultat reporté en Fonctionnement au c/ 002 – RF : 208 027.11 €

Résultat reporté en Investissement au C/ 001 – DI : 10 207.12 €

### **❏ Budget Principal**

Il n'y a pas lieu de procéder à Affectation de Résultat, dans la mesure où il n'y a pas de déficit de Fonctionnement constaté.

## III – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - EXERCICE 2017

---

Mme la Présidente procède à une présentation succincte des Budgets, dans la mesure où ces derniers correspondent à quelques adaptations près aux Orientations Budgétaires, présentées le 02 février dernier et reflètent un souci de Gestion maîtrisée, comme définie en début de mandat.

### **❏ Budget-Annexe Déchets & O.M.**

D'un montant global de **614 238.94 €**, ce dernier concerne la seule Section de Fonctionnement, en augmentation de 9.68 % par rapport à l'an passé.

La présentation de Budget est simple, puisque les charges correspondent aux Appels de Fonds effectués par le SMCOM et les Recettes correspondent au Produit de la Redevance perçu auprès des Usagers.

Il convient de noter la poursuite de l'augmentation des tarifs pour faire face à une augmentation du coût de la prestation.

A ce propos, M. G. MARGUET se satisfait de ces bons résultats et tient à rappeler qu'avant la mise en place de la Redevance en 2010, le Budget principal abondait largement dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement des O.M.

### **❏ Budget-Annexe Assainissement**

D'un montant global de **969 796.23 €**, ce dernier se décline ainsi :

- **Section de Fonctionnement** : 610 406.23 €

La structure du Budget n'est pas modifiée. Les dépenses légèrement majorées correspondent aux frais d'exploitation des Stations d'Épuration de Ouhans, Gilley et Ville-du-Pont, au titre de la compétence Traitement des Eaux Usées, ainsi qu'à la participation à la STEP de Doubs, pour le compte de la commune de Arçon.

Les Recettes correspondent au Produit de la Redevance d'Assainissement intercommunale facturée aux usagers du Service : population domestique et Activités agroalimentaires confondues. Quant aux Primes d'Épuration, elles sont revues à la baisse ou ne sont pas versées du fait des Mises en Demeure.

- Section d'Investissement : 359 390.00 €

Cette Section intègre les premières dépenses liées aux chantiers d'Assainissement, des Stations d'Épuration de Ville-du-Pont et Arc-sous-Cicon. Les Recettes proviennent de l'Autofinancement et il n'est pas nécessaire cette Année de mobiliser de l'Emprunt.

La part d'Autofinancement dégagée à partir de la Section de Fonctionnement, s'élève à 208 028 €

### ❏ **Budget principal**

D'un montant global de **1 382 564 €**, ce dernier est présenté une nouvelle fois en suréquilibre pour l'Investissement et se décline de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 876 922.00 €

Les Dépenses réelles liées aux frais de structure sont légèrement revues à la hausse et intègrent entre autre les contributions aux différents Syndicats : + 70 000 €

S'agissant des Recettes, le mouvement de réduction se poursuit avec un produit escompté de D.G.F minoré d'environ 15 000 €. Leur structure se modifie, compte-tenu du poids croissant de la Fiscalité, qui constitue aujourd'hui la variable d'Ajustement.

L'Impact des Dotations aux Amortissements demeure significatif, mais le travail d'Intégration des Subventions se poursuivra cette Année, pour en limiter l'incidence financière en terme de Fonctionnement.

Compte-tenu des contraintes budgétaires en terme de Fonctionnement, il est à noter qu'il n'y a pas de Virement au profit de la Section d'Investissement.

Mme JOLIOT souligne que paradoxalement, ce Budget atteint difficilement l'équilibre en terme de Fonctionnement et présente une vaste marge de manœuvre en terme d'Investissement, mais les projets peinent à se concrétiser.

- Section d'Investissement : 532 379.00 €

Parmi les priorités d'Investissement, figurent la poursuite des Fonds de Concours à destination des Projets communaux, des crédits d'études pour la Recherche en Eau Potable et quelques aménagements

Le Projet de Bâtiment sur le site de Biathlon étant programmé à hauteur de 70 000 €, M. Gilbert MARGUET souhaite savoir qu'en est-il du Projet d'Aggrandissement de la Piste de Biathlon.

A ce propos, Mme JOLIOT répond que ce Projet est bien à l'étude, mais ne verra le jour qu'avec l'aval de la Fédération française de Ski, qui conditionnera l'obtention des aides. L'échéance est programmée sur 2018/2019

⇒ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les Budgets primitifs.

### ❏ **Vote de la Fiscalité Additionnelle**

Comme évoqué à l'occasion du Débat Préalable d'Orientation Budgétaire, il est proposé d'augmenter légèrement la Fiscalité locale. Une Hausse de 2 % des Taux est validée. Mais son impact reste limité, compte-tenu du faible volume des Bases d'Imposition en milieu rural.

Pour mémoire, les Bases n'évoluent que de 0.4% dans le cadre de la Loi de Finances et le Produit escompté est arrêté à la somme de **297 770 €**, soit un gain de 2.91 % par rapport l'An passé.

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES & SOLLICITATIONS**

---

Mme JOLIOT souhaite revenir sur le Dossier de Rénovation de l'Abbaye de Montbenoit, et précise que celui-ci est susceptible d'être inscrit au titre des Investissements communautaires à venir.

Il s'avère que seul un portage de projet par la Communauté de Communes permet une mobilisation conséquente de Fonds publics.

En effet, à l'issue d'une rencontre entre les membres du Syndicat et M. le Préfet du Doubs, la possibilité de Maitrise d'Ouvrage déléguée a été envisagée. Il s'avère que seule la Communauté est en mesure de mobiliser le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, dont le montant estimé 468 000 € permet de boucler un Budget de l'ordre de 1 180 000 € HT / 1 415 000 € TTC

Quant à la notion de Maîtrise d'Ouvrage déléguée, celle-ci est d'un point de vue comptable neutre puisque le Compte des Dépenses s'équilibre avec le Compte des Recettes, mais nécessite un suivi rigoureux des engagements budgétaires.

Ainsi, Un Mandataire agit au nom et pour le compte de la Collectivité mandante : en l'occurrence le Syndicat du Pays de Montbenoit pour la durée de l'Opération et lui rétrocède le bien à l'issue du Programme de Travaux.